

FMSE

Le Fonds de mutualisation du risque sanitaire et environnemental est un dispositif d'indemnisation alimenté par des cofinancements publics (65 %) et par les cotisations des exploitants affiliés (35%).

Le programme « campagnols » indemnise les agriculteurs signataires d'un contrat de lutte avec la FDGDON à hauteur de 75 % des dépenses réalisées pour la lutte (matériel et produit (pièges, PH3, bromadiolone), application de PH3 ou de bromadiolone, main d'œuvre externe pour le piègeage, travail du sol, achat de perchoirs et nichoirs) avec un plancher de 300 € HT.

Agenda du deuxième semestre 2018

- Sessions de formation « Campagnols terrestres - S'approprier la stratégie de lutte intégrée » proposées par la FDGDON : <https://www.fredon-auvergne.fr/Formation-Lutte-contre-le.html>,
- Réunions « bout de champ » sur la lutte contre le campagnol terrestre à Aydat, Besse, Cisternes la Forêt, Perpezat, Saint Alyre es Montagnes et Tauves,
- Demi-journées de démonstration sur les sites pilotes de Saint Julien Puy Lavèze, Volvic et Rochefort-Montagne,
- Atelier « campagnols terrestres : organiser la lutte d'aujourd'hui et de demain » et démonstration de matériel (sursemis et décompacteurs) lors de la Journée « L'Herbe de nos montagnes » le 27 septembre à l'Herbipôle de l'INRA de Marcenat,
- Stand de la FREDON Auvergne sur la thématique de la lutte contre le campagnol terrestre durant le Sommet de l'Élevage du 3 au 5 octobre.

4. ACTIONS SOLLICITÉES AUPRÈS DES MAIRES

Inciter les agriculteurs de la commune à la lutte en :

- relayant les informations (Bulletins de Santé du végétal, Newsletter SIDAM, avis de traitement, sessions de formation, journées techniques),
- les motivant à la signature de contrats de lutte,
- les accompagnant dans la constitution de comités de lutte locaux regroupant tous les agriculteurs d'une zone paysagère homogène.

5. PERSONNES RESSOURCES

FDGDON : Sandrine LAFFONT 04 73 42 15 83 sandrine.laffont@fredon-auvergne.fr
<https://www.fredon-auvergne.fr/Campagnol-terrestre.html>

DDT 63 : Christelle DHAINAUT 04 73 42 15 79 christelle.dhainaut@puy-de-dome.gouv.fr
<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/campagnols-terrestres-r1657.html>



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DU PUY-DE-DÔME**
SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE

Plan d'actions 2018 relatif à la lutte contre le campagnol terrestre

La connaissance du campagnol terrestre :

Des éléments de connaissance et les moyens de lutte sont disponibles dans une plaquette à l'adresse :

https://www.fredon-auvergne.fr/IMG/pdf/plaquette_CT_A3_2017.pdf



Le plan d'actions en 3 axes :

Suite aux fortes pullulations de campagnols terrestres à l'automne 2015 dans le Puy-de-Dôme, les services de l'État ont proposé un plan d'actions comprenant 3 axes :

- Impulser des plans de lutte collective, intégrée et pérenne,
- Coordonner et mettre en relation les acteurs,
- Informer les agriculteurs.

1. IMPULSER DES PLANS DE LUTTE COLLECTIVE, INTÉGRÉE, ET PERENNE

Renforcer la surveillance du territoire, en particulier sur les communes les plus impactées

Un travail de priorisation des communes à prospector en 2018 a été mené dans le cadre d'une concertation entre VetAgroSup, la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) et les services de l'État. Les communes ont ainsi été classées selon 3 niveaux de couleur : vert (risque campagnol terrestre nul ou très faible), jaune (risque campagnol terrestre faible à moyen) ou rouge (risque campagnol terrestre élevé).

La surveillance de toutes les communes rouges et de la majeure partie des communes jaunes ont été attribuées aux structures observatrices (FDGDON, Vetagro sup, Chambre d'agriculture, Établissement départemental de l'élevage, Interprofession Saint Nectaire, GDS, Parcs Naturels Régionaux, mairie de Besse, fédération de chasse, lycée agricole de Rochefort-Montagne).

Les cartes de l'état des populations de campagnols terrestres et de taupes sont diffusées dans le Bulletin de Santé du Végétal Prairies : <https://www.fredon-auvergne.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal.html>

Conforter la coordination et les échanges de pratiques sur les territoires

Les maires des 182 communes dont le risque "campagnol" est élevé ou moyen ont été sollicités pour la désignation d'un référent communal chargé de relayer l'information vers les agriculteurs (calendrier de formation, Bulletins de Santé du Végétal, journées techniques,...) et de faire remonter les actions entreprises par les agriculteurs de la commune.

2. COORDONNER ET METTRE EN RELATION LES ACTEURS

Comité départemental d'évaluation de la maîtrise des populations de campagnols terrestres

Tous les six mois, le Comité départemental d'évaluation de la maîtrise des populations de campagnols terrestres est réuni sous la présidence de M. le Sous-Préfet d'Issoire. Les comptes-rendus sont consultables sur la site internet départemental de l'État : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/presentation-du-comite-de-gouvernance-a5859.html>

Sites pilotes

4 sites du projet « proposer aux éleveurs une stratégie de lutte combinée et adaptée à leur territoire » :

Le projet mené par la FDGDON en partenariat avec Vetagro Sup est en développement sur les communes de Brieffons-Saint Julien Puy Lavèze, Saint Pierre Colamine, Tauves et Volvic.

Exploitation du lycée agricole de Rochefort-Montagne :

Un site pilote pour le développement des méthodes alternatives contre le campagnol terrestre a été mis en place au lycée agricole.

A l'automne 2018, des demi-journées de démonstration seront organisées sur les sites pilotes de Saint Julien Puy Lavèze, Volvic et Rochefort-Montagne.

3. INFORMER LES AGRICULTEURS

État des populations de campagnols terrestres et de taupes

Les cartes de l'état des populations de campagnols terrestres et de taupes, les références par rapport aux années précédentes et l'analyse de risque sont diffusées dans le Bulletin de Santé du Végétal Prairies : <https://www.fredon-auvergne.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal.html>

Avancement des programmes de recherche

Plusieurs sujets de recherche en cours :

- recherche de nouvelles molécules campagnolicides éco-compatibles,
- analyse des facteurs de régulation des populations de campagnols terrestres, notamment ceux entraînant le déclin,
- contrôle des populations par une approche immuno-contraceptive,
- amélioration de la lutte par l'utilisation de phéromones.

Tous les 6 mois, le SIDAM (Service InterDépartemental pour l'Animation du Massif central) réunit chercheurs et représentants professionnels pour échanger sur l'avancement des programmes de recherche. Les informations sont retranscrites dans la Newsletter du SIDAM : <http://www.sidam-massifcentral.fr/projets/campagnols>

Phosphore de Zinc

Parmi les méthodes de lutte directe contre le campagnol terrestre, deux spécialités à base de Phosphore de zinc sont homologuées depuis le 15 septembre 2017 :

- RATRON GW : appât prêt à l'emploi à 25 g/kg de Phosphore de zinc (modalités de distribution non établies à ce jour),
- RATRON GL : appât granulé à 8 g/kg de Phosphore de zinc, en vente. Des expérimentations sont en cours pour l'utiliser de manière optimale.

Des réunions « bout de champ » seront proposées à l'automne par la FDGDON pour présenter les différents moyens de lutte contre le campagnol terrestre, en y incluant les spécialités à base de Phosphore de zinc.

Contrat de lutte

Le contrat de lutte est signé entre un agriculteur et l'Organisme à Vocation Sanitaire, la FDGDON, attestant de l'engagement de l'exploitant à lutter sur son exploitation en bénéficiant de l'expertise technique de la FDGDON. Ce contrat est proposé pour 110 € par an sur 5 ans, et comprend une formation d'une journée et un accompagnement individuel et collectif.